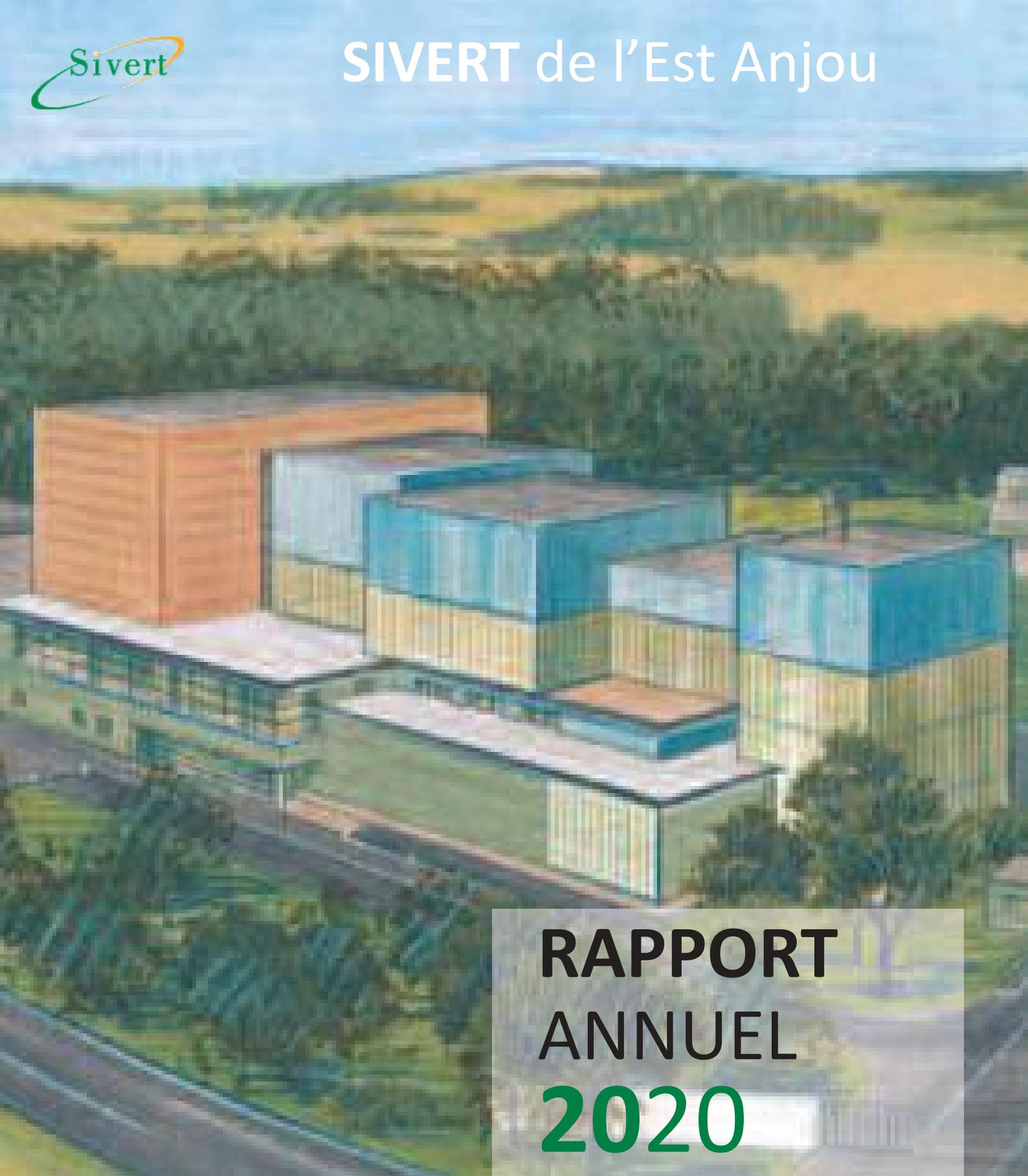




# SIVERT de l'Est Anjou



## RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

*Ce rapport annuel 2020 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SIVERT. Il est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement.*



# SOMMAIRE

## 1/ Territoire et représentation

- 5 Territoire du SIVERT de l'Est Anjou
- 6 Représentation : le comité syndical du SIVERT

## 2/ Qualité du service public

- 9 La complémentarité des filières
- 10 Le traitement des ordures ménagères
- 11 La valorisation des déchets : 96 %
- 12 Emplois sur site
- 13 Arrêt technique annuel
- 14 Bilan environnemental
- 15 L'autocontrôle de l'exploitant
- 16 Les contrôles réglementaires
- 17 Le plan de suivi de l'environnement
- 18 Un contrôle in situ : le système AMESA
- 19 Les collecteurs des retombées atmosphériques
- 20 La bio-indication, l'analyse des lichens
- 21 L'analyse du lait

## 3/ Le prix du service public

- 23 Recettes et dépenses de fonctionnement
- 24 Le traitement des ordures ménagères
- 25 Le transport des ordures ménagères
- 26 Compte administratif
- 27 Budget
- 28 Valorisation maximale et maîtrise des coûts

## 4/ Communication

- 31 Le journal Salamandre
- 32 Le circuit de visite
- 33 Le site internet [sivert.fr](http://sivert.fr)
- 34 L'adhésion du SIVERT à AMORCE

## 5/ Annexes

**Le SIVERT fédère trois syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit 196 communes (110 communes nouvelles) et 245 985 habitants.**

Il a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole.

Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.



## **1/ TERRITOIRE ET REPRÉSENTATION**

**En 2020, deux habitants sur trois du Maine-et-Loire sont concernés par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.**

## Territoire du SIVERT de l'Est Anjou situation au 1<sup>er</sup> janvier 2020



## TERRITOIRE du SIVERT de l'est anjou

Le territoire du SIVERT s'étend à l'Est du Maine-et-Loire et compte 28 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Chaque structure adhérente au SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire.

Les modalités d'organisation de la collecte et du tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des cinq structures. Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse.

Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'UVE : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit et les coûts financiers sont maîtrisés.



# REPRÉSENTATION

## Le comité syndical

Le comité syndical est l'instance décisionnaire. Il est habilité à prendre les décisions concernant la gestion du syndicat. Les délibérations sont transmises au représentant de l'État (Préfet) et publiées, ce qui les rend exécutoires.

## Renouvellement des instances du SIVERT

Il est composé de 18 élus représentant les 5 structures intercommunales adhérentes, soit trois délégués et trois délégués suppléants pour chaque membre du SIVERT. Chaque collectivité de plus de 50 000 habitants dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaire.

Le comité syndical du mandat 2020-2026 est un comité en grande partie renouvelé, avec 10 nouveaux élus par rapport à la précédente mandature.

### Les 18 élus du comité syndical

<p><b>David LAGLEYZE</b> Maire Étriché Président SICTOM</p> <p><b>Jean-Luc DAVY</b> Maire délégué Daumeray Vice-président SICTOM</p> <p><b>Michel POMMOT</b> Adjoint Les Hauts-d'Anjou Vice-président SICTOM</p> <p><b>Christine RICHARD</b> Maire Baracé Vice-présidente SICTOM</p>	<p><b>Anatole MICHEAUD</b> Adjoint Doué-en-Anjou Vice-président Saumur Val de Loire</p> <p><b>Marc BAINVEL</b> Adjoint Les Garennes-sur-Loire Président SMITOM</p> <p><b>Yves BERLAND</b> Maire Chaudefonds-sur-Layon Vice-président SMITOM</p> <p><b>Didier GUILLAUME</b> Maire Les Ulmes Vice-président SMITOM</p>	<p><b>Dean BLOUIN</b> Adjoint Les Bois d'Anjou Vice-président CC Baugeois-Vallée</p> <p><b>Adrien DENIS</b> Maire Noyant-Villages Vice-président CC Baugeois-Vallée</p> <p><b>Yves JEULAND</b> Adjoint La Ménitrie</p> <p><b>Xavier DUPONT</b> Maire Rillé Président SMIPE</p> <p><b>Patrick PLANTIER</b> Conseiller municipal Benais Vice-président SMIPE</p> <p><b>Sébastien BERGER</b> Maire St-Nicolas-de-Bourgueil Vice-président SMIPE</p> <p><b>Christian RUAULT</b> Maire Saint-Philbert-du-Peuple Vice-président CA Saumur Val de Loire</p> <p><b>Yves BOUCHER</b> Maire Brain-sur-Allonnes</p> <p><b>Sylvie BEILLARD</b> Maire Vernoi-le-Fourrier</p> <p><b>Judith GRIMA</b> Conseillère municipale Saumur</p>
--	--	--



## Les membres du bureau

Mardi 22 septembre 2020, le comité syndical s'est réuni pour la première fois et a élu un bureau exécutif. Il a pour mission de préparer et d'étudier les différents points de l'ordre du jour du comité syndical.

Jean-Luc Davy est devenu le nouveau président du SIVERT de l'Est Anjou. Il succède à Patrice de Foucaud qui présidait le syndicat depuis sa création. Le Président conduit la politique définie par le comité syndical. Il exécute les décisions prises en comité et charge les services dont il a la responsabilité d'en assurer la mise en oeuvre.



**Jean-Luc Davy**  
Président du SIVERT de l'Est Anjou  
Maire de Daumeray  
Président du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SiÉML)

## Le bureau du SIVERT de l'Est Anjou



Président  
**Jean-Luc DAVY**



1<sup>er</sup> Vice-président  
**Dean BLOUIN**



2<sup>ème</sup> Vice-président  
**Yves BOUCHER**



3<sup>ème</sup> Vice-président  
**Christian RUAULT**



4<sup>ème</sup> Vice-président  
**Xavier DUPONT**



5<sup>ème</sup> Vice-président  
**Anatole MICHEAUD**



**David LAGLEYZE**



**Marc BAINVEL**

Si le SIVERT est porteur du projet Salamandre, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Véolia Propreté qui en est le délégataire.

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi, les tonnages entrants et sortants sont contrôlés par les agents du SIVERT.



## 2/ QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.

## VALORISATION MATIÈRE

Chaque collectivité adhérente au SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages.



Certaines collectivités ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets.

## VALORISATION ORGANIQUE

Le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant, à hauteur de 15€, chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

En 2020 :

SMIPE Val Touraine Anjou	200
<b>TOTAL</b> depuis 2006	<b>18 474</b>



## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Dernier maillon de la filière globale, elle permet de valoriser les déchets résiduels en énergie.

L'UVU Salamandre produit en moyenne 60 000 MWh d'électricité par an.



## LA COMPLÉMENTARITÉ des filières

L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.



# LE TRAITEMENT des ordures ménagères

## Tonnages entrants

	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	Refus de tri	Tonnages détournés encombrants
CCBV	5 151,92	2 307,60		184,94	251,90
SMITOM du Sud Saumurois	8 118,64	2 471,68		384,32	220
CASVL	19 408,12	22,06		563,02	
SICTOM Loir et Sarthe	6 149,54	1 319,06		421,40	124,70
SMIPE Val Touraine Anjou	4 490,88	1 681,78			122,84
Conseil départemental 49	98,02				
VALOR3E	2 331,98				
<b>TOTAL SIVERT</b>	<b>45 749,10</b>	<b>7 802,18</b>		<b>1 553,68</b>	<b>719,44</b>
<b>TOTAL HORS SIVERT</b>	<b>50 394,18</b>		<b>10 886,2</b>	<b>2 424,78</b>	
<b>TOTAL SIVERT + HORS SIVERT</b>	<b>96 143,28</b>	<b>7 802,18</b>	<b>10 886,2</b>	<b>3 978,46</b>	<b>719,44</b>

**55 105 T** de déchets réceptionnés en 2020 pour le SIVERT, soit 46% de la totalité des déchets réceptionnés.

**118 810 T** de déchets réceptionnés par l'UVE en 2020.

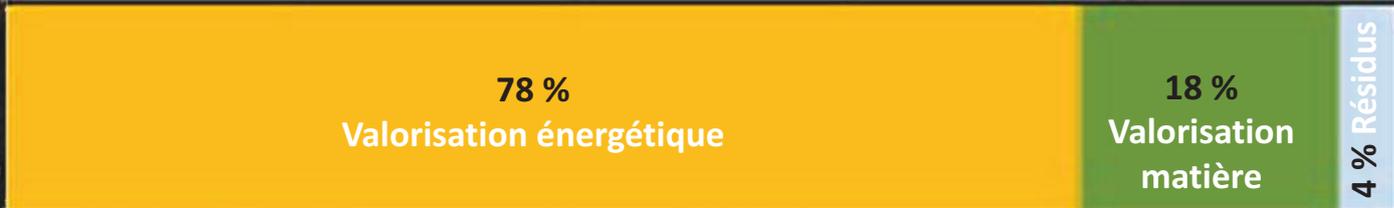
À la demande de SAVED, suite aux arrêts techniques de l'UVE, 719,44 tonnes d'encombrants du territoire du SIVERT ont été détournés sur des sites du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire (Bouyer Leroux, Société Exploitation Décharges Angevines, site de traitement des déchets non dangereux de Sonzay et Centre d'Enfouissement Technique de Fontaine-Guérin).





## Production de l'UVE en 2020

Performance énergétique : 74,03 %  
(calcul selon la formule définie par l'arrêté du 3 août 2010)



## La valorisation des déchets 96%

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En 2020, l'UVE a produit **62 632 MWh**, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur.

15,4 % de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'UVE. Le reste est vendu à EDF.



### VALORISATION MATIÈRE

En 2020, 78 % des déchets traités sont valorisés énergétiquement.

18 % sont récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et sous forme de ferreux et non ferreux.

Mâchefers* (en tonne)	18 191
Ferreux (en tonne)	2 307
Non ferreux (en tonne)	128

\* Tous les mâchefers en 2020 sont classés type 1 ou type 2 (c'est à dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.



### RÉSIDUS

Il reste 4 % récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères (traitement des fumées). Ces REFIOU sont ensuite envoyés à Solitop, en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

REFIOU (en tonne)	4 450
----------------------	-------





## Emplois sur site

Au SIVERT, une équipe de sept agents veille au bon respect de la délégation de service public et contrôle au quotidien l'ensemble des opérations liées au fonctionnement de l'UVE : qualité des déchets entrants, bon fonctionnement du process, performances environnementales et maîtrise des coûts.

**32** employés à l'UVE dont

**25** salariés pour SAVED, le délégataire

**7** agents de la fonction publique territoriale



## COVID-19 : le SIVERT se mobilise pour assurer la continuité du service public

Les activités de traitement des déchets sont des missions de service public qui doivent être assurées quelles que soient les circonstances. Le SIVERT de l'Est Anjou et le délégataire SAVED se sont donc mobilisés pour assurer la continuité de service public durant l'épidémie de COVID-19. Les mesures de prévention ont été mises en place pour protéger les salariés. L'ensemble des déchets collectés ont été traités sur site.

Comme le recommandait le protocole sanitaire, les agents administratifs du SIVERT (secrétariat, technique et communication) ont eu recours au télétravail pour maintenir leur activité, à raison en moyenne de 2-3 jours par semaine. Les horaires des agents de la bascule, travaillant dans un seul et même espace clos, ont été aménagés afin de respecter une distanciation physique suffisante.



## Arrêt technique annuel

Un arrêt technique annuel a été programmé en 2020. Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à une température d'au moins 850°C. Ensuite, l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire : l'auto-combustion des ordures ménagères fait fonctionner le four. **En 2020, 98 tonnes de fuel ont été utilisées.**

Du 19 septembre au 10 octobre 2020

### Chaudière :

- renouvellement de plat (240 m linéaire)
- maintenance préventive premier parcours
- contrôle faisceau évaporateur
- contrôle surchauffeurs HT et BT

### Four :

- renouvellement des barreaux de la piste 3
- contrôle pistes 1 et 2
- réfection du nez de voute
- reprise de réfractaire

### Traitement des fumées :

- remplacement des 960 manches du filtre à manches
- nettoyage Denox catalytique
- contrôle de la cheminée

### Groupe Turbo Alternateur :

- endoscopie turbine
- entretien préventif alternateur

### Divers travaux maintenance et entretien

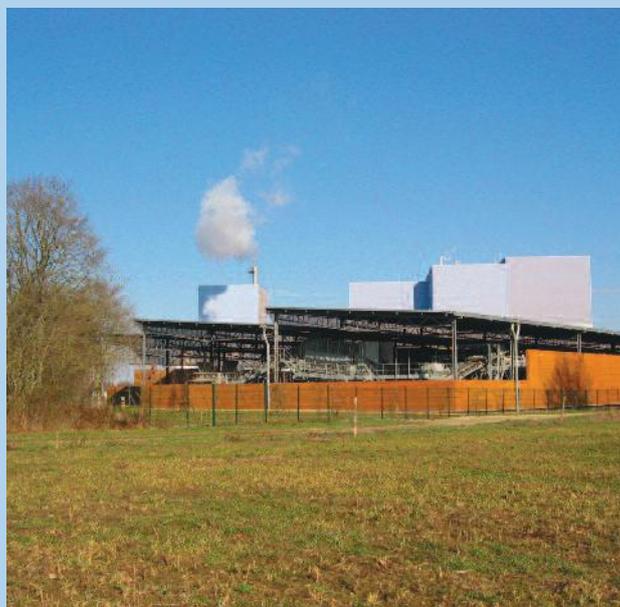


# Bilan environnemental

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'UVE s'articule autour de deux démarches : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Près de deux tiers de la surface de l'UVE sont consacrés au traitement des fumées. Celles-ci subissent tout un processus d'épuration afin de traiter les polluants. Ces derniers sont récupérés sous forme de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Au terme de ce processus, les fumées sont donc propres et peuvent être rejetées dans l'atmosphère sans impact sur l'environnement. Les résultats du bilan environnemental sont présentés lors de la CSS (Commission de Suivi de Site), présidée par le sous-préfet de Saumur.



## L'autocontrôle de l'exploitant

Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1 500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une régulation optimale.

À la demande du SIVERT, Veolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de « Troisième Génération ».

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'UVE fixe des valeurs à ne pas dépasser de 10% à 60% inférieures aux normes européennes. Un contrôle des rejets des fumées en sortie de cheminée est effectué en continu pour s'assurer du respect de la norme : c'est l'autocontrôle.

Contrôle continu des émissions	Combustion (°C)	CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)						
		HCl	CO	SO2	NOx	COT	NH3	Poussières
<b>2020</b>	T2s							
Janvier	1121	7,2	3,9	11,4	67,4	0,1	1,8	0,6
Février	1125	7,2	4,2	13,8	67,8	0,0	1,8	0,7
Mars	1127	6,9	4,8	15,8	67,1	0,0	1,5	0,5
Avril	1129	7,3	5,0	8,6	66,5	0,2	1,0	0,5
Mai	1136	7,3	6,2	5,2	66,7	0,2	1,0	0,6
Juin	1115	7,0	5,1	18,5	66,6	0,2	1,2	0,5
Juillet	1121	7,3	5,0	13,4	66,7	0,2	1,0	0,5
Août	1110	7,3	5,4	14,4	66,8	0,2	1,0	0,5
Septembre	1122	7,2	5,6	13,0	66,2	0,2	1,0	0,6
Octobre	1111	7,1	5,7	13,6	66,0	0,1	1,1	0,8
Novembre	1105	7,1	6,0	14,5	64,6	0,3	1,2	0,9
Décembre	1091	6,8	7,4	21,5	65,6	0,3	1,6	0,8
<b>Moyennes</b>	<b>1117,7</b>	<b>7,1</b>	<b>5,4</b>	<b>13,7</b>	<b>66,5</b>	<b>0,2</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>
<b>V.L.E. (jour)</b>		<b>9</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>80</b>	<b>9</b>	<b>25</b>	<b>5</b>

# Les contrôles réglementaires

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée.

En 2020, ces contrôles ont été réalisés les 20 juillet et 3 novembre par APAVE, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Pour répondre à cette ambition d'excellence environnementale, le SIVERT s'est imposé des valeurs d'émissions plus exigeantes que ce que préconise la réglementation européenne.

Les équipements de traitement des fumées permettent de garantir des performances qui vont au delà des valeurs retenues par le SIVERT avec des émissions très inférieures aux niveaux imposés par la réglementation : -20% pour les dioxines, -50% pour les poussières, -80% pour les métaux lourds.

## Résultats des contrôles réglementaires 2020

	Unité	Arrêté Préfectoral	20/07/2020	03/11/2020
CO	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	45	6	6,2
COVt	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	2,5	0,1
Poussières	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	5	0,37	1,69
HCL	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	2,4	4,86
HF	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0,5	0	0,04
SO2	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	40	1	8,07
NOX	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	80	67	35
Mercure	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	0	0
Cd+Ti	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	0,01	0,25
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	250	1,61	13,16
PCDD/PCDF	ng I-TEQ/Nm3 sur sec à 11% O2	0,08	0,0004	0,002
NH3	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	25	0	0,05
HAP	mg/Nm3 sur sec à 11% O2		0	0,000038
Benzene	mg/Nm3 sur sec à 11% O2		0,033	0

## Le plan de suivi de l'environnement

Au-delà des procédures de contrôle réglementaires permanentes, le SIVERT a mis en place un plan de suivi de l'environnement, unique en France, afin d'analyser et de quantifier les rejets de l'Unité dans l'atmosphère.

### Une exemplarité reconnue

Il s'agit de mesurer l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Une convention de partenariat avec l'ADEME et l'INERIS reconnaît l'exemplarité et la force de ce plan de suivi complémentaire.

### 4 rayons d'action

Le plan de suivi de l'environnement s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 km autour du site :

- in-situ, les mesures de dioxines en semi-continu (système AMESA),
- dans un rayon de 3 km, l'analyse des retombées atmosphériques (collecteurs),
- dans un rayon de 10 km, la bio-indication (l'analyse des lichens),
- dans les exploitations voisines, l'analyse du lait de vaches

### Un état des lieux avant le démarrage

L'une des forces de ce plan réside dans l'état des lieux réalisé avant le démarrage de l'usine, permettant de comparer années après années les valeurs mesurées avec celles observées lors de ce point zéro. Une station météorologique permet d'enregistrer en continu la direction et la force des vents. Ces données sont utiles pour l'interprétation des analyses effectuées.

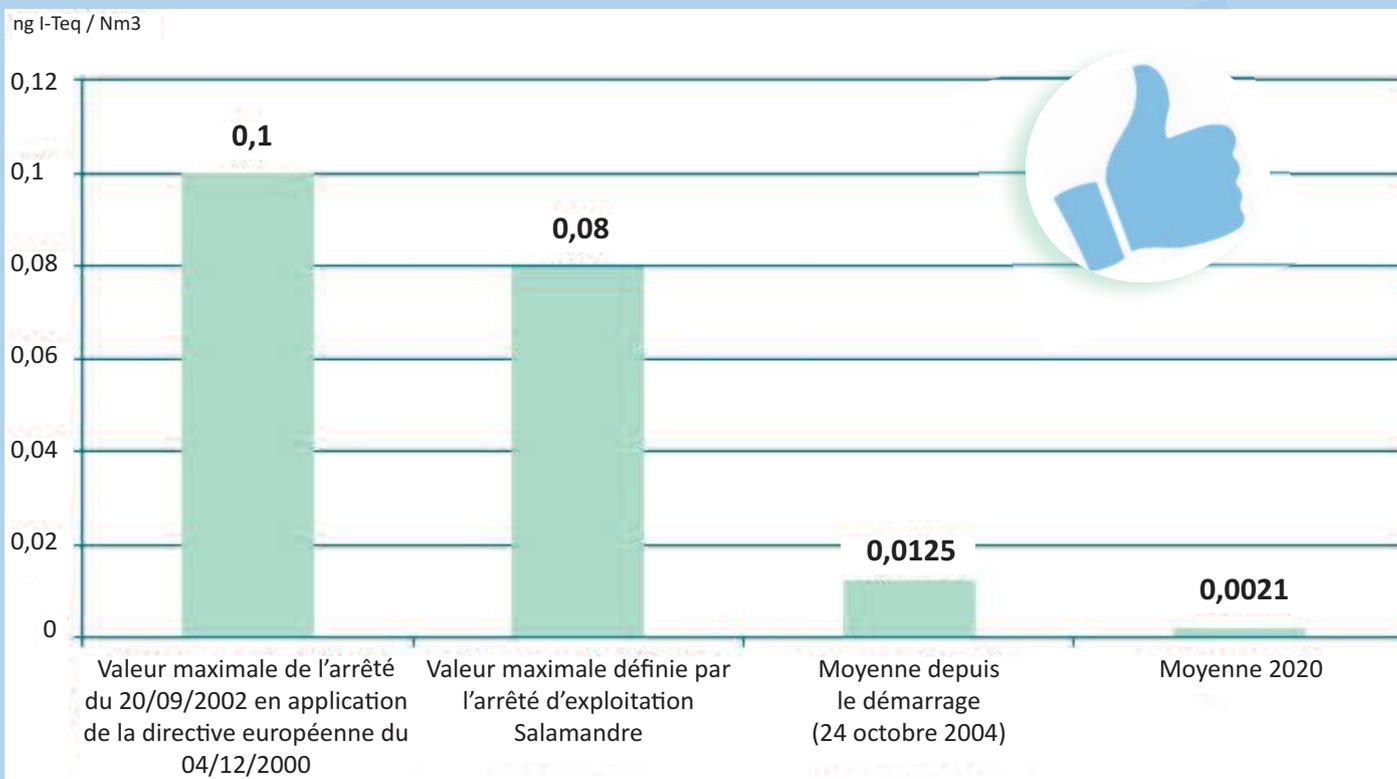


## Un contrôle in situ Le système AMESA

Afin d'exercer un contrôle de respect de la norme d'émission de 0,1 ngI-Teq/Nm<sup>3</sup> en dioxine, un système de prélèvement d'échantillons des fumées en continu a été mis en place : c'est le système AMESA.

Une sonde de prélèvement placée dans la cheminée est reliée à une cartouche en verre contenant de la résine. Les fumées prélevées sont aspirées en continu dans la cartouche absorbant dioxines et furanes. Les cartouches sont mises en place pour une durée de quatre semaines puis envoyées en laboratoire pour analyses.

Le système de contrôle AMESA enregistre toutes les 30 minutes sur une carte mémoire différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volumes de gaz prélevés, température des fumées et vitesse en cheminée). Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier les normes de rejet.



### Conclusion :

Sur l'année 2020, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est 48 fois inférieure à la norme européenne.

# Les collecteurs des retombées atmosphériques

Huit points de prélèvement ont été placés dans un rayon de 3 km autour de l'usine, en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent).

Pour analyser les retombées atmosphériques, un protocole a été défini par INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), en lien avec les représentants du monde agricole.

Il s'agit de recueillir, grâce à un collecteur, les retombées solides et liquides de l'atmosphère, c'est à dire les poussières et les eaux de pluie. Tous les deux mois, un bureau d'étude procède aux prélèvements et à l'interprétation des résultats des analyses effectuées par un laboratoire accrédité.

## Contrôle continu des émissions 2020

		Point 0 hiver	Point 0 été	P92 17/01/20 au 16/03/20	P93 16/03/20 au 15/05/20	P94 15/05/20 au 15/07/20	P95 15/07/20 au 11/09/20	P96 11/09/20 au 13/11/20	P97 13/11/20 au 15/01/21
		en pg I-TEQ/m <sup>2</sup> .j							
Blanc de site	I-Teq avec LQ	0,73	0,09	3,53	3,64	3,42	3,61	3,31	3,36
	I-Teq sans LQ			nd	0,273	nd	0,05	nd	0,11
TA	I-Teq avec LQ	4,36	0,24	3,54	3,48	3,42	3,59	3,32	3,38
	I-Teq sans LQ			0,01	0,01	nd	nd	0,04	0,13
TB	I-Teq avec LQ	8,19	0,11	3,53	5,77	3,43	3,60	3,33	5,09
	I-Teq sans LQ			nd	3,24	0,01	0,01	0,06	2,96
M1	I-Teq avec LQ	2,42	0,74	3,53	3,51	3,64	5,78	3,39	3,50
	I-Teq sans LQ			nd	0,11	0,26	2,44	0,12	0,26
M2	I-Teq avec LQ	3,80	1,94	3,55	3,49	3,74	3,76	3,37	6,91
	I-Teq sans LQ			0,02	0,03	0,39	0,23	0,10	4,92
M3	I-Teq avec LQ	1,60	1,88	3,53	3,48	3,42	3,61	3,35	3,38
	I-Teq sans LQ			nd	0,01	nd	0,05	0,07	0,10
M1	I-Teq avec LQ	1,83	3,62						
	I-Teq sans LQ								
M2	I-Teq avec LQ	1,03	0,37						
	I-Teq sans LQ								
M3	I-Teq avec LQ	3,24	2,21	3,53	3,48	3,42	3,60	3,32	3,36
	I-Teq sans LQ			nd	0,12	nd	0,01	0,05	0,08

Définition avec Limite de Quantification et sans Limite de Quantific

Appareil de mesure dispose d'une limite de détection (3x bruit de fond) et d'une limite de quantification (10xbruit de fond), normes EN 1948 -2 et 3.

Avec LQ : On somme les limites de quantification quand l'appareil n'est pas en capacité de mesurer une valeur. La valeur réelle se situe entre 0 et cette valeur maximale.

Sans LQ : On somme les valeurs réellement mesurées. Lorsque la mesure est inférieur au seuil de quantification on prend Lq =

### Conclusion :

Les résultats obtenus correspondent pour les PCDD-PCDF à un bruit de fond rural. *Source IRH*

# La bio-indication l'analyse des lichens

Des échantillons sont prélevés régulièrement sur quatre points différents autour du site et sont expédiés pour une analyse approfondie.

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds dans l'air.

Une première méthode est basée sur l'observation. La présence de telle ou telle espèce de lichens dans l'environnement traduit une plus ou moins bonne qualité de l'air. La deuxième méthode consiste à prélever des échantillons dans des endroits définis lors de l'état des lieux.

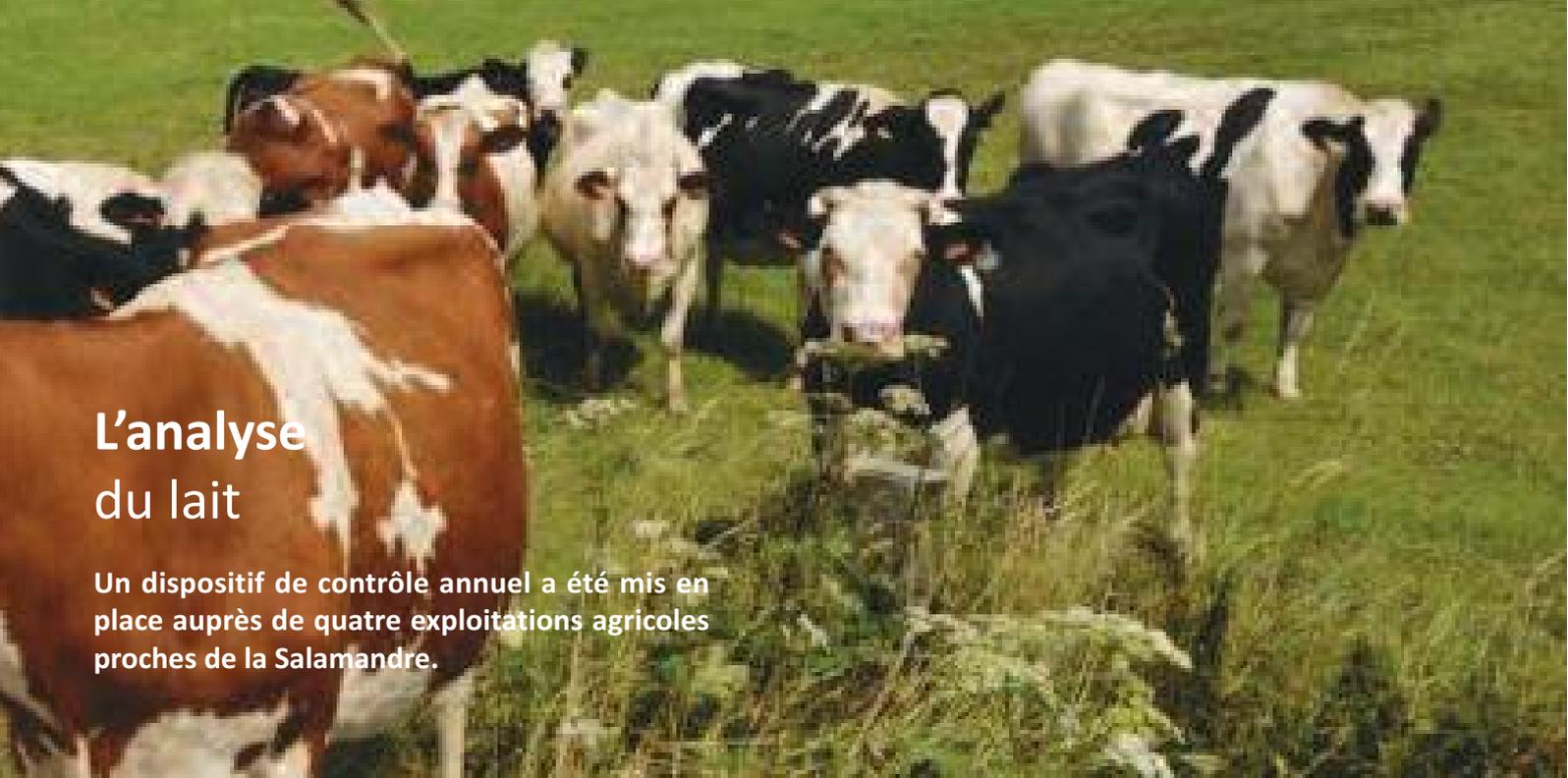
## Contrôle continu des émissions 2020

	état des lieux : été 2003				phase de suivi : décembre 2020			
	PCDD/PCDF	Métaux lourds			PCDD/PCDF	Métaux lourds		
		Pb	Cd	Hg	OMS 2005	Pb	Cd	Hg
	en ng I-Teq/kg	en mg/kg			en ng I-Teq/kg	en mg/kg		
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	2,3	2,4	0,12	0,06
Manet	7	21	0,2	0,2				
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	2,9	3,1	0,21	0,21
Auverse	1,5	5,7	0,1	0,1				
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	2	2,3	0,07	0,14
Lasse	1,6	2,2	<0,1	0,1				
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	2,6	2,3	0,24	0,06
Picotière	2,1	17	0,2	0,2				
Breil de Foin	2,1	5,7	0,1	0,1				

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
<20 ng I-TEQ/kg	compris entre 20 et 160 ng I TEQ/kg	> 160 ng I-TEQ/kg

### Conclusion :

En 2020, la surveillance environnementale autour du SIVERT Est-Anjou à Lasse (49) montre la réapparition de PCDD/F modérés (L2-Bois Martin) et un mercure faiblement remarqué (L4-Briantaisière). 2021 permettra de vérifier qu'il s'agissait d'interférences passagères. *Source Air lichen*



# L'analyse du lait

Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux.

Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules. Une fois prélevé, les échantillons de lait sont analysés par un laboratoire accrédité.

## Analyses du lait 2020

	Etat des lieux		Juillet 2020
	en pg I-TEQ/g de matière grasse		
	OMS 1998	OMS 2005	2005 <sup>1</sup>
La Rigoletterie	0,41	0,35	*
Les Grands Ormeaux			**
La Verne	0,42	0,37	0,29
L'Hommelaie	0,34	0,30	0,23
Le Cormier	0,45	0,39	0,24
Le Teil			0,23

\* Arrêt de l'exploitation, remplacée par l'exploitation des Grands Ormeaux.

\*\* Création d'un GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation du Teil a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

<sup>1</sup> Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-TEQ) UE n°1259/2011

Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
1	3	> 5

### Conclusion :

Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides, il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait. *Source INERIS*

Représentant un investissement contractuel de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur ce site.

Les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant celui de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...).

Le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.



## 3 / LE PRIX DU SERVICE PUBLIC

**Une maîtrise des coûts exemplaire d'une Unité respectant les dernières normes.**

# Les recettes de fonctionnement\*

\* Voir détail en annexe p.

Principaux postes de recettes :	
<b>Remboursement par les collectivités adhérentes :</b> - traitement des déchets - transport - péréquation	3 841 312,43 € HT 332 660,95 € HT 101 137,82 € HT
<b>Participation par habitant</b> (1,04 € / habitant)	291 934,24 € HT
<b>Délégation SAVED</b> - redevance pour occupation du domaine public - redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyse du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement) - participation système AMESA - intéressement autres recettes	371 014,69 € HT
<b>Droit de fermage</b>	619,36 € HT
<b>Provision</b>	0 € HT
<b>Excédents 2019</b>	1 153 798,73 € HT

# Les dépenses de fonctionnement\*

Principaux postes de dépenses :	
<b>Coût de traitement des déchets ménagers</b>	3 848 064,55 € HT
<b>Transport des déchets ménagers</b>	332 660,95 € HT
<b>Charges de personnel</b>	343 626,45 € HT
<b>Péréquation des coûts de transport</b>	114 291,12 € HT
<b>Journal Salamandre</b>	70 062,40 € HT
<b>Analyses</b> (plan de suivi de l'environnement)	26 532,26 € HT
<b>Études</b> (AMO usine et ECO CIR)	16 980 € HT
<b>Autres charges de gestion courante dont élus</b>	42 924,17 € HT

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2020 se sont élevées à **6 092 478,22 € HT**

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 se sont élevées à **4 868 238,03 € HT**



## Le traitement des ordures ménagères

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimum, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 26,54 € HT/tonne permet de proposer un coût de traitement très compétitif de **65,97 € HT/tonne\*** (55 824,40 tonnes).

Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME. Pour l'année 2020, le coût de traitement des déchets s'élève à **3 848 064,55 € HT**. Pour les habitants du SIVERT, le coût de traitement à la tonne revient à **17.21 € TTC/hab** et le coût de la péréquation à **4,04 € TTC/hab**.

\* Coût de traitement moyen en France en 2010 : 84,10 HT/tonne (Source : ADEME, Enquête sur le prix de l'incinération des déchets municipaux, 2011)

### Une TGAP réduite

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a été instaurée en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie d'une TGAP réduite : **3 € HT** en 2020, contre 14 pour le taux de base et 30 pour le taux de base des installations de stockage des déchets ménagers et assimilés, soit une économie de plus de 500 000 €/an du fait des hautes performances énergétiques.



## Le transport des ordures ménagères

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Bourgueil, Tiercé et Doué-la-Fontaine, vers l'UVE de Lasse.

En 2020, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à **332 660,95 € HT**.



### La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2020, le montant de la péréquation s'élève à **101 137,82 € HT**.

La péréquation permet à chaque structure adhérente au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire. Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,
- de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 22 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de « sous-chargement ».



# Compte administratif

## Résultats d'investissement :

	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	33 331,15 €		0 €
Dépenses d'investissement	117 981,77 €		0 €
Résultats répartis de la manière suivante :			
- déficit d'investissement		- 84 650,62 €	
- excédent antérieur		54 522,06 €	
Résultats d'investissement de l'exercice		<b>- 30 128,56 €</b>	

## Résultats de fonctionnement :

Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 938 679,49 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 868 238,03 €		0 €
Résultats répartis de la manière suivante :			
- excédent de fonctionnement		70 441,46 €	
- excédent antérieur		1 153 798,73 €	
Résultats de fonctionnement de l'exercice		<b>1 224 240,19 €</b>	

Pour l'année 2020, le résultat d'investissement s'élève à **- 30 128,56 €**, pour un total de dépenses d'investissement de 117 981,77 € et un total de recettes d'investissement de 33 331,15 €, et un excédent antérieur de 54 522,06 €.

Pour l'année 2020, le résultat de fonctionnement s'élève à **1 224 240,19 €**, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 868 238,03 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 938 679,49 €, et un excédent antérieur de 1 153 798,73 €.

Article 2°) D'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 224 240,19 € de la manière suivante :

- 30 128,56 € en section d'investissement,
- 1 194 111,63 € en section de fonctionnement.

# Budget

## Les marchés publics

Tranche	Objet du marché	Date	Nom des attributaires	Montant
Inférieur à 40 000 € HT	Assistance technique au maître d'ouvrage pour le suivi de l'exploitation, l'entretien courant, le gros entretien renouvellement de l'UVE de Lasse	septembre 2020	EM Consulting Industrie 49 000 ANGERS	24 999 € HT
Supérieur à 214 000 € HT	Transport des déchets ménagers et assimilés des centres de transfert à l'UVE Salamandre (LASSE)	juillet 2020	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT Route de Champigny 49 400 SAUMUR	922 200 € HT

## Le plan de suivi

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

Collecteurs de retombées atmosphériques <i>APAVE</i>	19 071 € HT
Bio-indication utilisant les lichens <i>Société AAIR lichens</i>	5 945 € HT
Analyse de lait <i>Société CARSO</i>	1 379,60 € HT
Système AMESA	36 539 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>62 934,6 € HT</b>

## Le personnel du SIVERT

En 2020, les charges de personnel s'élèvent à **343 626,45 € HT**. Sept agents sont employés en permanence au service du SIVERT :

- Trois agents titulaires, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance (3 temps complets).

- Un agent comptable titulaire, catégorie C (1 temps complet).

- Un ingénieur titulaire, catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet).

- Une chargée de communication titulaire, catégorie C (1 temps complet).

- Un directeur titulaire, catégorie A (1 temps partiel 80%).



## Valorisation maximale et maîtrise des coûts

### Le projet ECOCIR officiellement lancé

Lorsque l'UVE Salamandre produit de l'électricité, une quantité importante de chaleur se disperse dans la nature. Depuis plus de trois ans, le SIVERT de l'Est Anjou mène une réflexion pour récupérer et valoriser cette chaleur fatale, jusqu'à présent non valorisée. Actuellement, l'Unité ne valorise que 30 % de l'énergie produite.

Pour y remédier, l'idée a émergé d'identifier un acteur capable de consommer une énergie basse température (autour de 60 °C). Après avoir exploré plusieurs pistes, le syndicat et la Communauté de Communes Baugeois-Vallée, en concertation avec l'exploitant SAVED, ont décidé d'utiliser cette énergie pour chauffer à terme 7 ha de serres de tomates (en 2 tranches), sur un terrain à proximité de l'UVE Salamandre. Les premières serres seront mises en service en 2022.

Le maintien de l'écosystème se traduira par la reconstitution d'une zone humide et par la plantation de plusieurs centaines de mètres de haies en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et France Nature Environnement (FNE). Jusqu'à 60 % des besoins en eau seront assurés par le recyclage et la récupération de l'eau de pluie. Le pompage des eaux de forage ne se fera qu'en hiver.

Le défrichage et les travaux de terrassement ont eu lieu au cours du premier semestre 2020. Pendant le premier confinement, les études d'impact sur l'eau ont été achevées. Le permis de construire a été accordé et les travaux ont pu commencer au second semestre 2020.

**Le 19 juin 2020 a eu lieu la signature de la convention cadre.** Elle définit le rôle des 5 parties prenantes : le contrat de vente de chaleur, signé par le SIVERT, SAVED et NG AVENIR (les serristes) et la convention financière, signée par le SIVERT et Baugeois-Vallée. Ces contrats prévoient les conditions techniques et financières pour lesquelles le SIVERT via SAVED s'engage à fournir la chaleur aux serristes.



## Un nouveau centre de tri sélectif

Un nouveau centre de tri permettra de traiter environ 30 000 T/an de matériaux recyclables dès 2022. Ce projet est le fruit du rapprochement entre le SIVERT de l'Est Anjou, Angers Loire Métropole, Anjou Bleu Communauté, le SISTO et le SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs, soit environ 608 000 habitants.

Le centre de tri sera construit en lieu et place de l'ancien site de Traitement Mécano Biologique, à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Le projet vise à optimiser les dispositifs existants (entrée du site, pesage, surveillance, gestion des eaux...).

Pour l'exploitation et la construction, l'entreprise Derichebourg Environnement a été retenue pour une durée de 8 ans. La crise sanitaire a eu un impact limité sur le calendrier. Les travaux ont débuté en septembre 2020 et devraient se terminer à l'automne 2021. Puis viendra le temps des essais.

Coût total d'environ **48 M €** dont près de **20 M €\*** pour le process industriel et la reconfiguration du bâtiment :

études : 850 000 €,

travaux : 5,2 M d'€,

process : 9,5 M d'€,

MSI : 3,5 M d'€.

\* sauf avenants



Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication. La communication du SIVERT répond aux registres institutionnels, territorial et environnemental.

## 4/

# COMMUNICATION

**Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu'« entre nous le courant passe bien ».**

N° 27  
JANVIER 2020

**Transition énergétique : vers une utilisation plus efficace de la chaleur fatale**

- p.4 Loi Notre : un impact sur le territoire du SIVERT
- p.6 Récupération de la chaleur fatale à l'UVE : vers plus d'efficacité énergétique !
- p.7 Chaleur fatale : un levier majeur de la transition énergétique
- p.10 Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p.11 Stéphanie Ruau, Directrice APIVET
- p.12 EnR&R en Europe : les réseaux de chaleur ont leur place
- p.14 L'énergie d'aujourd'hui et de demain
- p.15 L'édito de votre syndicat de collecte



N°27



N°28

## LE JOURNAL Salamandre

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à environ 117 000 exemplaires auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Les 16 pages distribuées semestriellement au territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent aussi une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable.

N° 28  
SEPTEMBRE 2020

La parution a été retardée par l'épidémie de COVID-19.

**En route pour la mobilité durable !**

- p.4 Le SIVERT se mobilise pour assurer la continuité du service public
- p.6 Le SIVERT engagé pour la mobilité durable !
- p.7 Une transition vers une mobilité durable ?
- p.10 Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p.11 Le Siéml, acteur d'une mobilité multi-énergies
- p.12 Construire une mobilité durable, un défi européen
- p.14 Ça roule !
- p.15 L'édito de votre syndicat de collecte

Dans le cadre de consultations, la mise en page de ces deux numéros a été réalisée par l'agence Enola Création et l'impression et le dépôt ont été effectués par SETIG Abelia. La distribution a été réalisée par la Poste.



La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

Le cout de la mise en page, l'impression, le dépôt et la distribution de deux numéros du journal s'est élevé à **70 062,40 € HT**.

## Le circuit de visite

“ Responsabiliser chacun,  
agir pour le développement durable ”

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT donne à chaque visiteur des clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie.

En 2020, le SIVERT a accueilli 843 visiteurs (janvier : 294, février : 287, mars : 236 et septembre : 26). Par mesure de précaution et dans l'intérêt de nos visiteurs et de nos employés, le circuit de visite du SIVERT de l'Est Anjou a fermé dès le 16 mars, à compter du premier confinement lié à la COVID-19. Depuis cette date, selon les mesures sanitaires en vigueur, seules les visites institutionnelles ont été maintenues. En septembre, le SIVERT a accueilli 26 élus du SICTOM Loir et Sarthe.



## Le site internet sivert.fr

Le site internet répond avant tout à un engagement de transparence du SIVERT (VLE, plan de suivi...). Il a vocation à s'adapter à plusieurs cibles : usagers, associations, partenaires, visiteurs potentiels, presse...

Le SIVERT de l'Est Anjou s'est doté d'un nouveau site internet en 2015 avec pour objectifs de :

- conserver et améliorer les fonctions initiales du site,
- moderniser l'ergonomie du site,
- assurer la continuité de la mise en ligne quotidienne des résultats environnementaux,
- disposer d'une plus grande autonomie pour les mises à jour...

En 2020, il a subi diverses actions correctives pour un montant de 4 113,2 € TTC :

- développements web,
- correction plug in défaillant,
- refonte des 6 cartes interactives.





# ANNEXES



# COMPTE ADMINISTRATIF 2020

## Section de fonctionnement - dépenses

N° articles	Libellé	Prévu 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	4 730 735,00 €	4 333 885,54 €
012	Charges de personnel	366 453,00 €	343 626,45 €
65	Autres charges de gestion courante	55 600,00 €	42 924,17 €
014	Atténuation de produits	134 319,00 €	114 291,12 €
66	Charges financières	390,00 €	179,60 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	33 336,00 €	33 331,15 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	395 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	175 298,00 €	0,00 €
	Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 891 431,00 €	4 868 238,03 €

## Section de fonctionnement - recettes

Articles	Libellé	Prévu 2020	Réalisé 2020
002	Excédent antérieur reporté	1 153 798,00 €	1 153 798,73 €
013	Atténuations de charges	1 000,00 €	0,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	4 110 000,00 €	4 275 111,20 €
74	Dotations et participations	291 933,00 €	291 934,24 €
75	Autres produits de gestion courante	335 600,00 €	371 634,05 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
79	Transfert des charges	0,00 €	0,00 €
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	5 892 331,00 €	6 092 478,22 €

## Section d'investissement - dépenses

Articles	Libellé	Prévu 2020	Réalisé 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	5 149,00 €	5 148,44 €
20	Immobilisations incorporelles	372 326,00 €	110 866,17 €
21	Immobilisations corporelles	35 860,00 €	1 967,16 €
23	Immobilisations en cours	2 350 292,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	10 000,00 €	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00 €
48	Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	2 773 627,00 €	117 981,77 €

## Section d'investissement - recettes

Articles	Libellé	Prévu 2020	Réalisé 2020
10	Dotations, fonds divers de réserves	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	659 012,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	251 459,00 €	0,00 €
	Amortissements des immobilisations	33 336,00 €	33 331,15 €
021	Virement de la section de fonctionnement	175 298,00 €	0,00 €
481	Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	54 522,00 €	54 522,06 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	2 773 627,00 €	87 853,21 €

# REVUE DE PRESSE

SIVERT : derniers vœux de Patrice de Foucaud, Courrier de l'Ouest, le 30 janvier 2020

## NOYANT-VILLAGES

### Sivert : derniers vœux de Patrice de Foucaud



Patrice de Foucaud, président du Sivert.

C'est devant une assemblée fournie de membres du comité syndical, d'élus venus de tout le département et de Marie-Pierre Martin, première vice-présidente du conseil départemental, que Patrice de Foucaud a présenté ses vœux, qu'il a annoncé, avec émotion, comme étant les derniers en tant que président.

Le Sivert (syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique) traite et valorise les déchets ménagers via son unité de valorisation énergétique ; la Salamandre. L'usine est implantée à Lasse, et regroupe sept syndicats de communes comprenant les secteurs de Bourgueil, Saumur, Doué-la-Fontaine, Noyant, Tiercé, Baugé et Beaufort. Patrice de Foucaud a retracé l'historique de ce projet : « La création de cette unité répondait à une loi de 1992 qui donnait en directive que seuls les inertes pouvaient être mis en décharge. Après des travaux avec le syndicat d'études, nous avons rencontré les associations et fait le choix du site (ce qui n'était pas évident pour tous au départ, Longué étant à l'époque également candidat). Puis vinrent les inévitables appels d'offres, enquêtes publiques, les permis de construire, les subventions pour près de 10 millions d'euros, puis enfin l'inauguration avec la venue de la ministre Nelly Ollin. Ce projet est aussi un partenariat avec la SAVED, qui a permis que cette usine fonctionne parfaitement. La résultante est la construction du dernier château contemporain du Baugéois avec 14 000 m<sup>2</sup> et 6 000 m<sup>2</sup> de dépendances, pour un four de 56 m<sup>2</sup>. Cette unité est un exemple, sa production énergétique permet d'éclairer une ville comme Saumur. Elle fournira bientôt de la chaleur pour des serres. Le Sivert aura 21 ans en juillet. Il faut savoir tourner la page. C'est la fin de ma mission. Je l'ai remplie avec le plaisir d'avoir servi, la joie d'avoir participé à construire. Je remercie tous ceux qui m'ont accompagné et soutenu. »

## Sivert : des projets d'optimisation

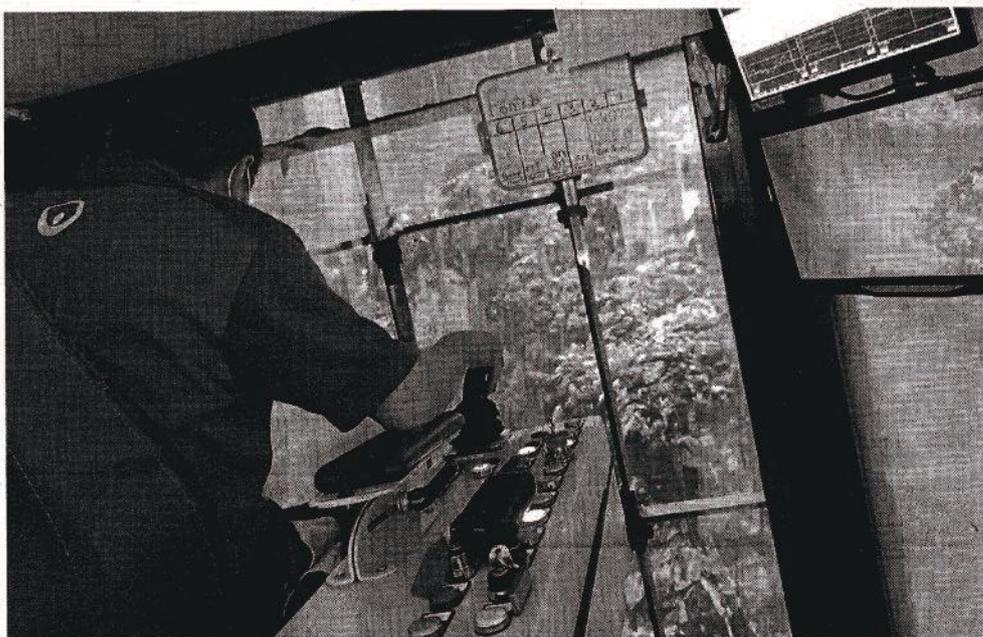
Maîtrise des coûts et excellence environnementale figurent parmi les priorités du comité syndical du Sivert de l'Est Anjou qui compte un nouveau bureau exécutif.

Trois projets sont entre les mains du nouveau comité syndical du Sivert de l'Est-Anjou, dont le bureau est présidé par Jean-Luc Davy, vice-président du Sictom (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de Loir et Sarthe). Premier dossier suivi par le Sivert et ses partenaires, celui du projet Ecocir avec mise en place de serres chauffées à partir de la chaleur fatale de l'unité de valorisation des déchets. Le deuxième concerne l'aménagement d'un centre de tri de matériaux recyclables dès le printemps 2022 avec Angers Loire Métropole et trois autres partenaires. Enfin, le troisième sujet à régler : la renégociation du contrat de délégation de service public à partir de 2024.

Le Sivert regroupe cinq structures intercommunales : Baugeois-Vallée, Anjou-Loir-et-Sarthe, Saumur Val de Loire, Sud Saumurois et Val Touraine Anjou. Sa mission : la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles de 194 communes, ce qui représente 247 000 habitants. « En 2019, 118 690 tonnes de déchets ont été réceptionnées par l'Unité de valorisation de Lasse » (UVE), indique le président. L'UVE La Salamandre produit de l'électricité et de l'énergie thermique. Depuis 2000, Veolia exploite le site, par délégation de service public. En 2026, le contrat prendra fin. « On travaille sur le renouvellement de cette concession. »

### Investissement de 2,5 millions d'euros

Dans l'objectif d'une valorisation maximale des déchets, le Sivert en lien avec la communauté de communes Baugeois-Vallée a étudié plusieurs pistes. Finalement un projet de serristes nantais est en route. La chaleur fatale de l'UVE sera récupérée via un hydro-condenseur pour chauffer des serres de légumes. Dans un premier temps, quatre hectares seront aménagés à proximité de La Salamandre. Il pourrait y en



Vue sur la fosse des déchets ménagers résiduels, traités à Lasse.

PHOTO : CO. PASCALE PINEAU-DECIRON

avoir trois autres en 2024. « Cela représente un investissement de 2,5 millions d'euros. » Il sera en partie financé par de la fiscalité verte, par le biais de certificats d'économie d'énergie provenant de pollueurs. « On a contractualisé avec Total pour cela », précise Laurent Gerault, directeur du Sivert. La mise en service des serres est prévue en novembre 2021 pour une première récolte des serristes au printemps 2022. On parle d'une cinquantaine d'emplois.

Pascale PINEAU-DECIRON

Le Comité syndical (2020 - 2026) compte dix-huit élus. Bureau : Jean-Luc Davy (président), Dean Blouin (1er vice-président), Yves Boucher (2e vice-président), Christian Ruault (3e vice-président), Xavier Dupont (4e vice-président), Anatole Micheaud (5e vice-président), David Lagleyze et Marc Bainvel.

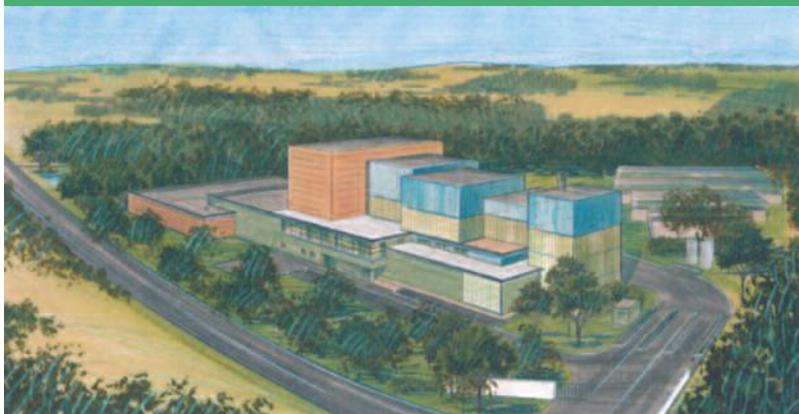
### Une station GNV fin 2021

« Cette usine (l'UVE), ça a toujours été un point d'ancrage pour créer de l'emploi », souligne Jean-Luc Davy. Pour remédier aux éventuelles pannes et arrêts techniques de l'usine, un raccordement au gaz est prévu, en lien avec le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire. Deux projets de méthanisation portés par des agriculteurs du Noyantais et du Baugeois sont également dans les tuyaux. À côté de l'UVE La Salamandre, une station de GNV verra le jour en 2021, à proximité du rond-point de la route départementale 766. « 1 200 camions passent chaque jour à côté, c'est une opportunité », ajoute le président du Sivert, « l'enjeu de la mobilité durable fait partie des priorités. » À terme, les camions bennes acheminant les

ordures ménagères vers l'unité de valorisation énergétique fonctionneront au GNV et pourront se ravitailler à proximité. Une vingtaine de camions fréquentent chaque jour le Sivert. La station devrait ouvrir fin 2021. Le passage des tuyaux de gaz est en route, le terrassement de la station est déjà effectué.

Toujours dans le but d'optimiser, cette fois le tri sélectif, un nouveau centre est prévu à Saint-Barthélemy-d'Anjou. De portée départementale, il est le résultat d'un rapprochement entre plusieurs entités, dont le Sivert. Ce projet correspond à la réindustrialisation de l'ancien centre de traitement mécano biologique, fermé en 2016. Les travaux ont débuté en septembre, pour une livraison au printemps 2022.





**Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage  
Thermique des déchets de l'Est Anjou**

Unité de Valorisation Énergétique Salamandre  
Route de Mouliherne à Clefs – Lasse  
49 490 Noyant-Villages

02 41 82 70 03 / [contact@sivert.fr](mailto:contact@sivert.fr) / [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)